

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° II-314

présenté par

Mme Arrighi, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Thierry, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian et M. Tavernier

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

|  |
|--|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité |
|--|

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| <b>Programmes</b>  | <b>+</b>          | <b>-</b>          |
|--|-------------------|-------------------|
| Infrastructures et services de transports  | 0                 | 90 000 000        |
| Affaires maritimes, pêche et aquaculture   | 90 000 000        | 0                 |
| Paysages, eau et biodiversité  | 0                 | 0                 |
| Expertise, information géographique et météorologie  | 0                 | 0                 |
| Prévention des risques   | 0                 | 0                 |
| Énergie, climat et après-mines   | 0                 | 0                 |
| Service public de l'énergie  | 0                 | 0                 |
| Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables | 0                 | 0                 |
| Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires                          | 0                 | 0                 |
| Sûreté nucléaire et radioprotection  | 0                 | 0                 |
| Ecologie – mise en extinction du plan de relance   | 0                 | 0                 |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>90 000 000</b> | <b>90 000 000</b> |
| <b>SOLDE</b>   | <b>0</b>          |                   |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis 2024, le transport maritime est intégré au système européen d'échange de quotas d'émission (EU ETS). En application de la directive (UE) 2023/959, les recettes issues de ce dispositif peuvent être affectées à des actions de décarbonation, comme l'ont déjà fait plusieurs États membres.

Pourtant, la France ne consacre à ce jour aucune enveloppe spécifique au secteur maritime, alors même que celui-ci voit sa contribution croître rapidement avec l'élargissement progressif du champ couvert par l'EU ETS : environ 140 millions d'euros en 2024 pour 40 % des émissions, part qui atteindra 70 % en 2025 puis 100 % en 2026, pour un rendement estimé à 350 millions d'euros en rythme de croisière.

Il est donc proposé qu'une partie des recettes correspondantes soient réinvesties dans la transition écologique du secteur maritime. Il s'agit de soutenir la modernisation des flottes et les infrastructures nécessaires à la réduction des émissions du secteur maritime, afin de garantir sa décarbonation.

L'amendement procède donc à une hausse de 90 millions d'euros en AE et en CP des crédits de l'action 03 - *Innovation et flotte de commerce* du programme 205, « Affaires maritimes, pêche et aquaculture ». Ce financement est assuré par une baisse de 30 millions d'euros en AE et CP des crédits de l'action 47 – *Fonctions support*, de 50 millions d'euros en AE et CP des crédits de l'action 50 – *Transport routier* et de 10 millions d'euros en AE et CP des crédits de l'action 52 – *Transport aérien* du programme 203 « Infrastructures et services de transports ».

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité. Les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits de cette action et souhaitent que le Gouvernement lève le gage.